



Comité externe d'examen des griefs militaires État des résultats prospectif

(non-audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2014-2015		Résultats prévus 2015-2016
Charges			
Examen des griefs des membres des Forces canadiennes	4 466	\$	5 079 \$
Services internes	1 735		1 973
Total des charges	6 201		7 052
Coût de fonctionnement net	6 201	\$	7 052 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Comité externe d'examen des griefs militaires

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)

1. Méthodes et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2014-2015 sont fondés sur les résultats réels en date du 15 décembre 2014 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2015-2016.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes:

- a) Les activités de l'organisation resteront pour l'essentiel, pareilles à celle de l'exercice précédent;
- b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants internes et externes au gouvernement sont fondés sur l'expérience acquise, l'analyse des tendances et d'autres méthodes d'analyse. L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- c) suivant les exigences des conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public;
- d) en fonction du fait que les ressources fournies permettront au Comité d'obtenir les résultats prévus qui sont précisés dans le Rapport sur les plans et les priorités.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2014-2015 et pour 2015-2016, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, le Comité a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont entre autres:

- le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;



- la conjoncture économique qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus et sur la possibilité de recouvrer les créances de prêts;
- les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, le Comité ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement entrées en vigueur pour l'exercice financier 2014-2015, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du Comité sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont accumulées et comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit aux termes de leurs conditions d'emploi.

Les charges incluent des provisions pour les passifs, dont les passifs éventuels dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable peut être établie.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

b) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits qui ont généré les revenus surviennent.

Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs du Comité. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas autorité pour disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés



comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

4. Autorisations parlementaires

Le Comité est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires approuvés au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du Comité pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

	Estimatif 2014-2015	Prévu 2015-2016
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Coût de fonctionnement net	6 201 \$	7 052 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(101)	(95)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux	(313)	(309)
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(6)	5
Augmentation des avantages sociaux futurs	26	(28)
Remboursement de dépenses des exercices précédents	9	
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(385)	(427)
Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	39	117
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	39	117
Surplus prévu –année courante	851	
Autorisations demandées	6 706 \$	6 742 \$



b) Autorisations demandées

	Estimatif 2014-2015		Prévu 2015-2016	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Autorisations demandées:				
Crédit 15 – Dépenses de fonctionnement	6 097	\$	6 144	\$
Montant des autorisations législatives	609		598	
Autorisations demandées	6 706	\$	6 742	\$